



## COMMUNIQUÉ COMMUN DES SYNDICATS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Les organisations syndicales nantaises qui composent l'intersyndicale justice, se sont réunies le vendredi 18 février 2011, à 12h30, au palais de justice de Nantes.

Elles ont débattu de la situation locale et nationale après la diffusion des deux rapports d'inspection qui mettent hors de cause des personnels du SPIP 44 et du service de l'application des peines du TGI de Nantes, magistrats et fonctionnaires.

Pour nous, fonctionnaires, greffiers, magistrats et avocats, c'est la reconnaissance de ce que nous n'avons de cesse de dénoncer depuis trop longtemps, et tout particulièrement depuis un mois : les personnels ne sont pas responsables du délabrement dans lequel se trouvent les services de justice. C'est la conséquence des choix budgétaires du gouvernement qui nous placent dans des situations professionnelles complexes et inadmissibles.

Sans la mobilisation sans précédent de l'ensemble du monde judiciaire, nul doute que l'exécutif aurait poursuivi dans ses errements, au mépris de la réalité : malgré l'absence de moyens, les dossiers sont traités au mieux par ceux à qui ils sont confiés.

Le fusible politique que constitue le déplacement du directeur inter-régional des services pénitentiaires de Rennes ne doit pas continuer de servir d'écran de fumée visant à masquer les problèmes qui non seulement demeurent mais augmentent encore, notamment concernant les charges de travail.

Il nous faut aujourd'hui gagner des moyens nouveaux pour une justice au service de nos concitoyens et des justiciables. L'intersyndicale locale a décidé, en relayant l'appel de l'intersyndicale nationale, de poursuivre les actions revendicatives selon une déclinaison nantaise.

### Décisions de l'intersyndicale locale :

**Tous les jeudis à 13 heures, dans la salle des pas perdus du TGI de Nantes, s'organisera un point presse d'une manière unitaire, pour décliner les charges de travail et les besoins de chaque service ou profession de Justice :**

**Jedi 24 février :** JAP et SPIP (le même jour à 14H30, les personnels des SPIP de l'inter-région de Rennes seront en manifestation devant la cour d'appel de Rennes, rejoints par différents magistrats et fonctionnaires).

**Jedi 3 mars :** Pôle civil (TI – TGI – Civil)

**Jedi 10 mars :** Avocats

**Jedi 17 mars :** Pôle pénal (TP – TC)

**Jedi 24 mars :** TPE – JE - Action sociale – Protection judiciaire de la jeunesse

L'intersyndicale nantaise se retrouvera en réunion mardi 22 février 2011, à 12h30, au Palais de Justice. Elle définira la journée d'action du lundi 28 mars suggérée par l'intersyndicale nationale et se coordonnera pour réussir la manifestation nationale à Paris le mardi 29 mars 2011.

*Nantes, le 21 février 2011*